

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



Bienvenue

La **Formation Internationale d'Esthétique** – F.I.E – est un établissement d'enseignement dont le pouvoir organisateur est dirigé par Mme Le Brun et reconnu par l'Union Nationale des Esthéticiennes de Belgique ainsi que par la Fédération Internationale d'Esthétique et Cosmétique – INFA.

La F.I.E a pour objectif de répondre aux exigences du métier face à une société en perpétuelle évolution en proposant un programme théorique et pratique complet. Mais également de former les esthéticiennes accomplies à de nouveaux horizons grâce aux différentes spécialisations proposées : Massages du monde, Spa praticien, Beauté des cils, Onglerie...

Établissement et diplômes non reconnus par la Communauté française de Belgique.

Formation Internationale d'Esthétique

— École privée d'Esthétique & de Bien-être à Bruxelles —



CONTRAT D'INSCRIPTION 2025-2026 SKINCARE CORÉENNE

A renvoyer par e-mail: administration@fie-esthetique.com

Date d'inscription :	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Ville / pays :
GSM :	Nationalité :
E-mail de l'élève :	
Langue maternelle :	Numéro de Registre National :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
E-mail membre famille :	GSM membre famille :

Déclare m'inscrire à la formation en **SKINCARE CORÉENNE** à la F.I.E. d'une durée de cinq jours consécutifs (à cocher) :

- Du 20 au 24 octobre 2025
- Du 25 au 31 octobre 2025
- Du 16 au 20 février 2026
- Du 23 au 27 février 2026

Le minerval comprend : la formation théorique et pratique sur modèles requis, une attestation de compétence en fin de formation et les produits.

L'élève doit apporter : kit textile personnel (oshiboris, essuies, serviettes jetables et autres)

Je m'inscris à la F.I.E et désire verser le minerval de la manière suivante (à cocher) :

Modalités de paiement : minerval 1870€ (option à cocher)

- Paiement intégral de 1870€
- Paiement de l'acompte de formation de 870€ à verser à l'inscription + paiement du solde de formation de 1000€ à verser au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

.....Page à parafer

Formation Internationale d'Esthétique**IBAN : BE51 3631 3306 6862 (Banque ING)**

BIC (Swift) : BBRUBEBB

16 avenue Boileau 1040 Bruxelles (n° d'entreprise) BE 05 45895610

incluant la communication :

« Skincare coréenne 2025-2026 » + nom, prénom et numéro de GSM de l'étudiante inscrite. »

Règlementation accordée (lire attentivement):

1. Le présent bulletin d'inscription, dûment complété et signé, constitue un contrat entre l'étudiant et la F.I.E visant une formation dans la F.I.E dont le programme est bien connu de l'étudiant et est basé sur la législation en vigueur au moment de sa signature.
2. **L'acompte versé lors de l'inscription est définitivement acquis à la F.I.E:** il ne sera pas remboursé en cas de désinscription pour quelque cause que ce soit. L'acompte doit être versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
3. La Direction a le droit de refuser l'inscription d'une élève dans la mesure où le contrat est incomplet et le versement de l'acompte n'a pas été versé endéans les cinq jours suivant l'inscription.
4. En cas d'absence de l'élève, le cours est perdu.
5. Le minerval doit être clôturé au plus tard 12 jours avant le début de la formation pour pouvoir la suivre.
6. Le minerval ne comprend pas le « petit » matériel (cf. liste du matériel page 2 du contrat d'inscription)
7. L'inscription couvre les journées de formation dans le cadre d'une obligation de moyens. La F.I.E ne peut garantir un emploi au terme de la formation.
8. L'étudiante donne la permission à la F.I.E d'utiliser son image lors des photos prises durant les cours pour les supports publicitaires (Facebook, Instagram, site internet, etc.). Toujours dans le respect de l'image non dégradante de l'élève.
9. Suite à la nouvelle loi sur le RGPD (information sensible), l'étudiant donne son accord à la F.I.E pour exploiter ses données personnelles telles qu'email et numéro de téléphone, même l'année académique terminée, afin d'avertir sur les éventuelles spécialisations ou autre. L'étudiant peut à tout moment solliciter une rétractation de cet accord conformément au RGPD.
10. Tout litige relatif au présent contrat est de la compétence exclusive des tribunaux FRANCOPHONES de Bruxelles. Dans tous les cas, seul le droit belge est d'application.

Toute contestation de quelque nature qu'elle soit, tant en défendant, qu'en demandant est de la compétence exclusive des Tribunaux de Bruxelles/Nivelles. Dans tous les cas, seul le droit belge sera d'application.

Fait à ----- le -----

L'étudiante

(Signature + lu et approuvé)